

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	9	L'an deux mille vingt-six le 27 janvier, le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026
présents	6	
Votants	7	
procuration	1	
Présents		Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY
Représentés		Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Monsieur Jérémy VALLAS
Absents excusés		Mesdames Audrey PENIN, Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance		Madame Maryvonne ALVARD

Délibération n° 26/01/07
Modification de la délibération n° 25/07/09 – Travaux de sécurisation des 3 cloches de l'église et de restauration du clocher et du beffroi – Demande de subvention D.R.A.C.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de sécuriser les trois cloches de l'église et de restaurer le clocher et le beffroi.

Aussi, la commune a fait chiffrer ces travaux, le montant global de ces derniers s'élève à 26 438€HT. Afin de financer ces travaux, qui s'imposent à la commune, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre des « études et travaux sur les monuments historiques » de l'État avec le plan de financement suivant :

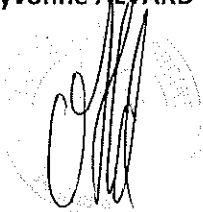
<u>DÉPENSES</u>		
Nature		Montant HT
<u>Travaux</u>		26 438€
TOTAL DÉPENSES		26 438€
<u>RECETTES</u>		
Financements publics		
Département de la Haute-Savoie - aide à la restauration des monuments	5 288€	20%
État – Études et travaux sur monuments historiques	10 081€	38%
Total financements publics	15 369€	58%

Auto financement		
Nature	Montant	Taux
Autofinancement	11 069€	42%
TOTAL RECETTES		
TOTAL	26 438€	100%

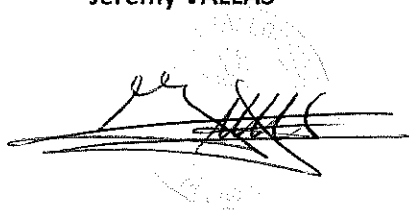
Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention « études et travaux sur les monuments historiques » de l'État avec le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Ainsi fait et délibéré,
 Au registre suivent les signatures,
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
Jérémy VALLAS



Acte certifié exécutoire le : 11/02/2026
 Télétransmis en Préfecture le : 11/02/2026
 Notifié ou publié le : 11/02/2026

La présente délibération est transmise à :
 Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
 Madame le Trésorier de Sallanches